



**AG 2017-06-10 DOCUMENT 3 RAPPORT D'ACTIVITES DU TRESORIER GENERAL SAISON 2016-2017**

*Période : 01/07/2016 au 25/05/2017.*

Au cours de la saison écoulée, les activités du trésorier général peuvent être synthétisées comme suit :

**1. Etablissement et recouvrement des factures émises dans un strict respect des dispositions de l'article 8 de la partie financière des statuts.**

- *Le recouvrement des factures s'est effectué dans la normale. La radiation de 1326 BC FRANCHIMONT sera soumise à cette AG puisque l'apurement de la dette n'est pas réalisé dans les délais prescrits.*
- *L'envoi des factures par mail aux clubs a quelque fois connu des réclamations pour non réception. Il semble que, dans certains cas, le mail soit dirigé dans les messages indésirables (spam). Certains systèmes de sécurité peuvent en effet considérer le message comme frauduleux ; nous conseillons aux clubs concernés de faire accepter les mails émis par la trésorerie dans leur système de sécurité.*

**2. Examen et traitement des réclamations reçues à la trésorerie sur les factures émises.**

- *La trésorerie a répondu aux réclamations dans les délais impartis et dans quelques cas, a dû demander l'intervention des départements ou comités concernés dans des contestations de factures.*

**3. Gestion des fonds mis à la disposition de l'AWBB par les clubs dans le cadre des dispositions de l'article PF18.**

La licence collective facturée en sixièmes à partir du mois de septembre, permet de ristourner aux clubs 50% du montant qui leur est dû en novembre, et 50% sur la facturation du mois d'avril.

- Lors de l'assemblée générale du 13 juin 2015, dans le cadre des indemnités de formation pour les équipes 3&3 et 4x4, il a été voté ceci:
  1. Durant la saison 15-16, gratuité de l'affiliation, de la licence et de l'assurance pour les membres U8 et U10.
  2. 370 euros minimum par autre équipe de jeunes + 1.500 € pour les équipes de jeunes inscrites au niveau régional pour les clubs des divisions nationales

3. Constitution d'un groupe de travail pour évaluer la situation et faire éventuellement une autre proposition.

### **Situation fin mai 2017 du Fonds des jeunes**

416810 « PF 18 Fonds des Jeunes » : 262.714,74 € (participation clubs)

416820 « Subsidés Fonds des jeunes » : 208.310,00 € (distribution)

**SOLDE du Fonds des Jeunes au 31/05/2017 : 54.404,74 €**

Montant des licences collectives 2016 = 927.500 €

Montant des licences collectives 2017 = 888.240 €

Réduction aux clubs de division nationales :

2016 = 93.400,00 € - 2017 = 103.500,00 €

Remboursement affiliations, licences et assurances aux U10 :

2016 = 84.903,75 € - 2017 = 116.916,30 €

4. Organise régulièrement le paiement des notes de frais introduites par les bénévoles de notre association ainsi que les factures transmises à la trésorerie (+/- 700 par mois). Chaque note ou facture fait l'objet d'un examen attentif et d'une vérification sérieuse. Le remboursement des frais a été codifié dans la « réglementation en matière de coûts ».

Une mise à jour de cette réglementation sera proposée à l'assemblée de novembre.

### **5. Préparation du budget 2017.**

- *Le budget 2017 a été élaboré en connaissance des réductions de subsides intervenues en 2016.*

### **6. Préparation et finalisation du bilan clôturé au 31/12/2016.**

- *Le bilan 2016 a été présenté à l'assemblée de mars avec un solde positif de 9.673,08 €. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de mars 2017 a approuvé l'affectation de ce résultat au compte « Résultat reporté ».*

### **Conclusion**

Le bilan 2015 s'était clôturé avec un résultat négatif de 101.547,33 €. La Trésorerie avait élaboré un plan de redressement des finances de l'Association : révision de certains montants du TTA et restriction budgétaire pour la saison 2016-2017.

L'Assemblée Générale a approuvé les mesures prises par le Conseil d'administration pour redresser la situation financière.

Le bilan 2016 se clôture ainsi avec un résultat positif de 9.673,08 €. Si ce chiffre peut témoigner d'une meilleure santé financière de l'Association, il nous faut néanmoins rester prudent. En effet, nous devons rester attentifs au montant des subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles ; puisque, il y a quelques mois, la presse se faisait l'écho de restrictions pour 2018 dans les subsides aux fédérations.

Par ailleurs, nous sommes saisis plus fréquemment de requêtes de clubs en situation financière précaire ; les fusions de clubs se multiplient. Je crois voir là un signe de fragilité financière croissante des clubs. Le Conseil d'administration devra se montrer attentif à ce fait dans l'avenir. L'avenir du Haut Niveau dépend aussi de la bonne santé et de la vitalité de nos clubs.

Michel Collard  
Trésorier général.